



FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Dans le cadre de la collecte des données
concernant l'assurance accidents de travail

Identification de l'employeur	<input type="radio"/> ZP 5 . . . <input type="radio"/> Police Fédérale	Date de la fiche:	
-------------------------------	---	-------------------	--

Résumé des données dont le SSGPI doit disposer dans le cadre de la déclaration de rémunérations pour le calcul de l'assurance accidents de travail:

- Identification de la compagnie d'assurance	
- Numéro de police (1)	
- Adresse de la compagnie d'assurance	

(1) S'il y a plusieurs adhésions, vous devez indiquer les différentes compagnies/numéros de police et mentionner quels membres du personnel tombent sous quel numéro de police

Signature

Signature du Chef de corps/du Directeur général ou la personne qui a été déléguée:	
NOM	
Prénom	

Procédure

Fiche de renseignements envoyée au: Secrétariat GPI
A l'attention du contact center SSGPI
Rue Fritz Toussaint 8
1050 BRUXELLES

Faxée au numéro suivant: 02 55 44 356